

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Fonçage/forage sous chaussée : OUI NON

Tranchée sous chaussée : OUI NON

Transversale

Longitudinale ⇨ Axe demi chaussée Autre (à préciser)

Génératrice supérieure de la canalisation (à préciser) cm

Type de réfection provisoire de la couche de roulement : Enrobé froid Enduit Béton

Tranchée sous trottoir : OUI NON

Transversale

Longitudinale ⇨ Distance de la tranchée depuis la bande de rive : cm

Génératrice supérieure de la canalisation (à préciser) cm

Tranchée sous accotement: OUI NON

Transversale

Longitudinale ⇨ Distance de la tranchée depuis la bande de rive : cm

Génératrice supérieure de la canalisation (à préciser) cm

Implantation de support (s): OUI (nombre d'unité) ⇨ U NON

Remplacement support existant : ⇨ Distance actuelle m ⇨ Distance du projet : m

Création nouveau support : ⇨ Distance : m

Type de support :

Nature et diamètre (en mm) : Acier ⇨ Alliage ⇨ Béton ⇨ Bois ⇨

Sécurité/signalisation : Type d'arrêt de circulation sollicité :

Alternat manuel Alternat par feux tricolores Par sens prioritaire (B15 – C18) Route barrée+déviation

Pièces jointes à la demande : *Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée obligatoirement des pièces suivantes :*

- 1) formulaire du Département de Saône-et-Loire
- 2) plan d'exécution à l'échelle au 1/500, et le cas échéant, les ouvrages, à une plus grande échelle
- 3) description des travaux
- 4) schémas détaillés d'implantation sur les ouvrages d'art et les carrefours
- 5) calendrier prévisionnel de réalisation
- 6) modalités de remblaiement ou de reconstitution des ouvrages
- 7) plan de situation (repérage des travaux par rapport à un point connu).

Le

Signature :

J'accepte l'envoi de l'accord de voirie dématérialisé à l'adresse mail suivante :

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du Service territorial d'aménagement de la Direction des routes et infrastructures ci-dessus désignée.